



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 05 mars 2025

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 05 mars 2025, à 20h, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et M. Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 février 2025
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 février 2025
5. Schéma d'aménagement révisé 2001
 - 5.1 Consultation publique – Adoption du rapport de consultation
 - 5.2 Règlement 2024-01 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001 – Adoption
6. Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) – Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) – Second projet – Avis de la MRC
7. Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) – Entente sur les titres de transport en commun métropolitain 2024, 2025 et 2026 – Addenda – Autorisation de signature
8. Accélérer la transition climatique locale (ATCL) - Services professionnels pour l'élaboration de l'inventaire et la quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'Île-d'Orléans – Octroi d'un contrat
9. Transport collectif et adapté 2025-2030 pour les territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans – Octroi d'un contrat
10. Entente de développement culturel 2024 – Demande de prolongation
11. Inventaire des bâtiments agricoles 2010 – Mise à jour et révision – Autorisation à aller en appel d'offres sur invitation
12. Entente de développement culturel 2025-2027
13. Transport des matières recyclables – Changement du centre de tri applicable
14. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du rapport annuel 2024
15. Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) – Autorisation d'accès
16. Québec région gourmande – Plan d'action 2024-2025 – Octroi d'un mandat de gré à gré
17. Gestion contractuelle – Rapport annuel 2024 – Adoption
18. Garde côtière auxiliaire canadienne, unité 28 – Entente 2025-2027



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

19. Défi Pierre Lavoie - Autorisation
20. École de l'île d'Orléans – Défi Santé
21. Adoption des dépenses du mois de février 2025
22. Correspondance
23. Varia
24. Période de questions
25. Levée de la réunion

Résolution 2025-03-16

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite :

- Du report du point 13. *Transport des matières recyclables – Changement du centre de tri applicable ;*
- Du report du point 14. *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du rapport annuel 2024 ;*
- De l'ajout du point 23.1 *Radiocommunications Services Sécurité Incendie - Renouvellement de la licence pour des droits d'utilisation des ondes à la tour du Mont Ste-Anne ;*
- De l'ajout du point 23.2 *Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Subvention pour la mise en œuvre – Autorisation de signature de la convention d'aide financière ;*

Le point 23. Varia demeurant ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 05 février 2025

Résolution 2025-03-17

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 05 février 2025, tel que déposé.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 05 février 2025

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

5. Schéma d'aménagement révisé 2001

5.1 Consultation publique – Adoption du rapport de consultation

Résolution 2025-03-18

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 6 novembre 2024 à l'effet que la MRC de L'Île-d'Orléans adopterait ultérieurement le projet de règlement 2024-01 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans ;

Considérant que le 6 novembre 2024, le conseil de la MRC adoptait, par la résolution 2024-11-130, le Projet de règlement 2024-01 modifiant le « Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans » ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du journal *Autour de l'Île* du mois de décembre 2024, lequel annonçait la tenue d'une consultation publique le 5 février 2024 à 19h00 ;

Considérant qu'une assemblée de consultation publique portant sur le projet de règlement 2024-01 a été tenue par le Conseil de la MRC, le 5 février 2024 à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC, située au 2480, chemin Royal, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;

En conséquence, sur **proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le compte-rendu de la consultation publique tenue le 5 février 2024 portant sur le projet de règlement 2024-01 modifiant le schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans.

5.2 Règlement 2024-01 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001 – Adoption

Résolution 2025-03-19

Considérant que le Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans est entrée en vigueur le 22 août 2001 ;

Considérant que le 27 mars 2024, le Gouvernement du Québec a adopté une nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) intitulée « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages » ;

Considérant qu'en vertu de l'article 53.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la ministre peut, par avis motivé, demander à une MRC de modifier son schéma d'aménagement en vigueur afin d'assurer sa conformité à une nouvelle orientation gouvernementale adoptée ;

Considérant qu'une prolongation de délai a été accordée à la MRC de L'Île-d'Orléans par la ministre, conformément à l'article 239 de la LAU, jusqu'au 3 avril 2025 ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné au conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans lors de la séance du 6 novembre 2024 ;

Considérant que le 6 novembre 2024, le conseil de la MRC adoptait, par la résolution 2024-11-130, le Projet de règlement 2024-01 modifiant le « Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans » ;

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du journal *Autour de l'Île* du mois de décembre 2024, lequel annonçait la tenue d'une consultation publique le 5 février 2025 à 19h00 ;

Considérant qu'une assemblée de consultation publique portant sur le projet de règlement a été tenue le 5 février



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

2025 à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC, située au 2480, chemin Royal, Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans ;

Considérant l'adoption du compte-rendu de la consultation publique portant sur ledit règlement via la résolution 2025-03-18 adoptée à l'unanimité par le Conseil de la MRC ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Côté et **résolu à l'unanimité** :

- D'adopter le règlement 2024-01 modifiant le schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans ;
- D'adopter le Document portant sur la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement 2024-01 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001 ;
- D'autoriser la direction générale de la MRC de L'Île-d'Orléans à publier tout avis requis par la présente et à transmettre une copie certifiée conforme des documents requis aux municipalités, MRC contiguës ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- De demander un avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation sur la conformité aux orientations gouvernementales du règlement 2024-01.

6. Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) – Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) – Second projet – Avis de la MRC

Résolution 2025-03-20

Considérant que le conseil de la CMQuébec a adopté, le 19 octobre 2023, le second premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) ;

Considérant que le 24 octobre 2023, la MRC a reçu une copie du second projet de PMADR ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC dispose de 120 jours, suite à sa réception, pour donner un avis sur cette documentation ;

Considérant que la MRC reconnaît l'ampleur des travaux réalisés, la qualité du travail et les efforts déployés par les différentes équipes de la CMQuébec et par chacune des composantes du territoire ;

Considérant que des ajustements demeurent à apporter au projet de PMADR ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que la MRC souhaite transmettre son avis à la CMQuébec ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de transmettre l'avis de la MRC daté du 5 mars 2025 à l'équipe de la CMQuébec et réitère l'entière collaboration de la MRC à la poursuite de l'exercice de révision du PMADR afin d'en faire un document de planification innovant pour l'ensemble du territoire.

7. Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) – Entente sur les titres de transport en commun métropolitain 2024, 2025 et 2026 – Addenda – Autorisation de signature

Résolution 2025-03-21

Attendu que la Communauté Métropolitaine de Québec (CMQuébec), le Réseau de Transport de la Capitale (RTC), la Société de Transport de Lévis (STLévis), la MRC de La Jacques-Cartier (MRC-JC), la MRC de La Côte-de-Beaupré (MRC-CB), la MRC de L'Île-d'Orléans (MRC-IO) et la Société des Traversiers du Québec (STQ) ont signé, le 30 avril 2024, une entente visant à préciser les modalités du partenariat entre les parties pour maintenir et augmenter une compensation tarifaire pour le laissez-passer mensuel métropolitain et offrir un tarif réduit aux usagers empruntant au moins deux réseaux de transport en commun intitulée « Entente sur les titres de transport en commun métropolitains 2024, 2025 et 2026 » (Entente) ;

Attendu que l'Entente vise également à préciser les modalités du partenariat entre la CMQuébec, le RTC, la STLévis et la STQ pour la mise en place d'un lot de billets métropolitains offert aux usagers empruntant les réseaux de transport en commun du RTC et de la STLévis ainsi que le traversier entre la rive nord et la rive sud de la Communauté métropolitaine de Québec ;

Attendu que l'Entente est entrée en vigueur le 1^{er} février 2024 et depuis, les ventes de titres métropolitains sont un succès et qu'on prévoit, pour 2024, 2025 et 2026 un dépassement important des ventes de laissez-passer mensuels métropolitains et des lots de billets métropolitains par rapport aux estimations initiales ;

Attendu que pour la période triennale de 2024, 2025 et 2026, on prévoit également un dépassement du plafond de compensation de la CMQuébec qui est actuellement d'un montant maximal annuel de 290 000 \$, tel que précisé à l'article 2.3 de l'Entente ;

Attendu que le 19 décembre 2024, le conseil de la CMQuébec a adopté la résolution n° C-2024-116 autorisant la secrétaire corporative de la CMQuébec à convenir et préparer un avenant à l'Entente, permettant de hausser le plafond de compensation de la CMQuébec à 335 000 \$ en 2024 ;

Attendu que pour les années 2025 et 2026 de l'Entente, la résolution n° C-2024-116 de la CMQuébec prévoit qu'une démarche de négociation sera initiée, dès le début 2025, afin d'établir une nouvelle formule de calcul des compensations se basant sur un effort partagé de tous les partenaires pour



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

absorber les manques à gagner associés aux dépassements de ventes par rapport aux prévisions initiales, étant entendu que toute contribution ou effort additionnel des partenaires, le cas échéant, est sujet à l'obtention des approbations de ces derniers et de leurs instances respectives ;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la signature du présent avenant afin de permettre la hausse du plafond de compensation de la CMQuébec envers les parties (non applicable à la STQ) pour l'année 2024 ;

En **conséquence, sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de désigner la préfète, Mme Lina Labbé et la directrice générale, Mme Chantale Cormier pour procéder à la signature de l'avenant à l'Entente sur les titres de transport en commun métropolitain pour les années 2024, 2025 et 2026.

8. Accélérer la transition climatique locale (ATCL) - Services professionnels pour l'élaboration de l'inventaire et la quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'Île-d'Orléans – Adjudication d'un contrat

Résolution 2025-03-22

Attendu que la MRC a transmis le 14 janvier 2025 un appel d'offres sur invitation pour l'élaboration de l'inventaire et la quantification des émissions de gaz à effet de serre de l'île d'Orléans auprès de huit (8) firmes ;

Attendu que quatre (4) firmes ont décliné l'invitation et que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, trois propositions, qui se sont avérées conformes aux exigences édictées dans le devis d'appel d'offres ;

Attendu que les propositions soumises ont été évaluées par un comité composé de Mme Maude Marcouiller, conseillère en environnement et transition climatique et M. Simon Lemieux, responsable du service d'aménagement du territoire à la MRC de L'Île-d'Orléans, ainsi que M. Alexandre Potvin, aménagiste à la MRC de la Côte-de-Beaupré ;

Attendu que les propositions ont été évaluées selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux enveloppes ;

Attendu que trois (3) firmes, soit Coop Carbone, Coop SSG et Éconoler ont obtenu plus de 70 points sur 100 (Enveloppe A : évaluation qualitative) et que le comité a procédé à l'ouverture des enveloppes B contenant le prix ;

Attendu qu'à la suite de l'ouverture des enveloppes B, un pointage final et un rang ont été attribués à chacune des trois (3) firmes ;

Attendu que lesdites firmes ont obtenu le pointage final suivant :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Soumissionnaires	Évaluation Qualitative (A)	Prix (B)	Pointage final	Rang final
Coop Carbone	86	39 200 \$	34,69	1
Coop SSG	95	113 600 \$	12,76	3
Éconoler	84	75 000 \$	17,87	2

Attendu que la firme ayant obtenu le pointage le plus élevé est Coop Carbone;

En conséquence, il est **proposé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer le contrat à Coop Carbone pour l'élaboration de l'inventaire et la quantification des émissions de gaz à effet de serre de l'île d'Orléans moyennant des honoraires de 39 200 \$ (excluant les taxes applicables), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 20 février 2025, à même l'enveloppe prévue dans la Convention d'aide financière « Accélérer la transition climatique locale (ATCL) » signée entre la ministre des Affaires municipales et la MRC en mars 2024 ;
- Que copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offre.

9. Transport collectif et adapté 2025-2030 pour les territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans – Octroi d'un contrat

Résolution 2025-03-23

Considérant que les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans ont confié à Développement Côte-de-Beaupré l'organisation et la gestion du service de transport collectif et adapté pour les territoires de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de la MRC de L'Île-d'Orléans au terme d'une entente intermunicipale conclue entre les municipalités locales de la MRC de La Côte-de-Beaupré (à l'exception de Boischatel et de Saint-Tite-des-Caps) et la MRC et d'une entente intermunicipale conclue entre les municipalités locales de la MRC de L'Île-d'Orléans et la MRC ;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré a lancé l'appel d'offres #2024-AO-PL-02 pour les services de transport collectif et adapté sur le territoire des MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans ;

Considérant que les soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 janvier 2025 par Développement Côte-de-Beaupré ;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions conformes reçues, Développement Côte-de-Beaupré recommande que le contrat soit adjugé selon les termes dudit document d'appel d'offres à Unitours / Les Tours du Vieux-Québec (1989) Inc. pour la somme de 6 341 029.34 \$ (incluant



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

les taxes), cette soumission étant la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres ;

Considérant que les documents d'appel d'offres prévoient que l'adjudication de ce contrat devra faire l'objet d'une résolution de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré, de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de la MRC de L'Île-d'Orléans ;

Considérant la résolution 2025-01-CA-03 du conseil d'administration de Développement Côte-de-Beaupré approuvant l'adjudication du contrat pour les services de transport collectif et adapté sur le territoire des MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** que le Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Approuve l'adjudication du contrat à la suite de l'appel d'offres #2024-AO-PL-02 à Unitours / Les Tours du Vieux-Québec (1989) Inc. pour la somme de 6 341 029.34 \$ (incluant les taxes) ;
- Autorise M. Bernard Paré, directeur général de Développement Côte-de-Beaupré, à signer le contrat de transport conséquent à la procédure d'appel d'offres et/ou toute autre documentation nécessaire à la bonne exécution du contrat ;

Le tout selon les conditions des documents d'appel d'offres.

10. Entente de développement culturel 2024 – Demande de prolongation

Résolution 2025-03-24

Considérant que l'entente de développement culturel 2024 convenue et établie avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) prenait fin le 31 décembre 2024 ;

Considérant que la révision et la complétion de l'Inventaire du patrimoine bâti agricole de l'Île d'Orléans (2010) figurait parmi les projets prioritaires dans le plan d'action de ladite Entente ;

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 firmes pour la mise à jour dudit inventaire, la MRC n'a reçu aucune soumission en décembre 2024 ;

Considérant que la Loi sur le patrimoine culturel a introduit l'obligation pour les MRC d'adopter au plus tard le 1^{er} avril 2026 un inventaire des immeubles présentant une valeur patrimoniale construits avant 1940 ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** que la MRC confirme au ministère de la Culture et des Communications son intérêt à prolonger l'entente de développement culturel de 2024 afin de compléter la mise en œuvre du plan d'action.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

11. Inventaire des bâtiments agricoles 2010 – Mise à jour et révision – Autorisation à aller en appel d'offres sur invitation

Résolution 2025-03-25

Considérant la résolution 2025-03-24 confirmant au ministère de la Culture et des Communications l'intérêt de la MRC à prolonger l'entente de développement culturel de 2024 afin de compléter la mise en œuvre du plan d'action ;

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à un appel d'offres modifié pour la mise à jour de l'inventaire des bâtiments agricoles de 2010 ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Côté et **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à un appel d'offres modifié sur invitation pour la mise à jour de l'inventaire des bâtiments agricoles de 2010.

12. Entente de développement culturel 2025-2027

Résolution 2025-03-26

Considérant la volonté du Conseil de la MRC de renouveler l'entente de développement culturel pour les années 2025-2027 ;

Considérant le dépôt du plan d'action 2025-2027 totalisant des contributions financières totales de 194 200 \$, lesquelles seraient assumées à 52 % par la MRC et à 48 % par le ministère de la Culture et des Communications ;

En conséquence, sur **proposition** de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Demande au ministère de la Culture et des Communications une contribution financière de 91 500 \$ pour la réalisation du Plan d'action 2025-2027, tel que déposé ;
- Alloue la somme de 102 700 \$ pour la réalisation du Plan d'action 2025-2027 tel que déposé, à même les budgets 2025, 2026 et 2027 de la MRC ;
- Autorise la préfète, Mme Lina Labbé, à signer tout document afférent.

13. Transport des matières recyclables – Changement du centre de tri applicable

Ce point est reporté à une assemblée ultérieure.

14. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du rapport annuel 2024

Ce point est reporté à une assemblée ultérieure.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

15. Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) – Autorisation d'accès

Résolution 2025-03-27

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Attendu que la MRC désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC à :

- Signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;
- Soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

16. Québec région gourmande – Plan d'action 2024-2025 – Octroi d'un mandat de gré à gré

Résolution 2025-03-28

Considérant l'adoption de la résolution 2024-06-70 par le Conseil de la MRC ;

Considérant qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour poursuivre la mise en œuvre des stratégies du plan d'action et du plan de communication de Québec, région gourmande pour l'année 2024-2025 ;

Considérant que la firme Panoramik a mis fin à sa collaboration avec Québec, région gourmande en mars 2024 en raison de problèmes de disponibilité des ressources ;

Considérant que Papilles Développement possède une expertise reconnue en agrotourisme et une connaissance approfondie du territoire agrotouristique de la région de Québec ;

Sur **proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Accepte l'offre de services de Papilles Développement pour la mise en œuvre du plan d'action et du plan de communication de Québec, région gourmande, moyennant des honoraires de 61 400 \$ (excluant les taxes applicables) tel que proposé dans l'offre de services du 16 juillet 2024 ;
- Autorise la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document afférent.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

17. Gestion contractuelle – Rapport annuel 2024 – Adoption

Résolution 2025-03-29

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Rapport sur l'application du Règlement 2019-03 sur la gestion contractuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, tel que déposé.

18. Garde côtière auxiliaire canadienne, unité 28 – Entente 2025-2027

Résolution 2025-03-30

Considérant que la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (GCAC) est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'offrir un service bénévole de recherche et sauvetage maritime et de sensibilisation à la sécurité nautique ;

Considérant que l'unité 28 – Montmorency de la GCAC (Québec) est composé de membres bénévoles et que cette unité dispose d'une embarcation située à la Marina de Saint-Laurent qui dessert le chenal sud de la voie maritime et le côté nord de l'Île d'Orléans ;

Considérant que l'unité 28 – Montmorency de la GCAC (Québec) offre des services qui sont complémentaires à ceux prévus dans le Plan d'urgence et d'Intervention hors route de la MRC ;

Considérant que la MRC et la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc., désirent établir les modalités d'un partenariat en sécurité nautique par l'unité 28 – Montmorency et les coûts applicables ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC :

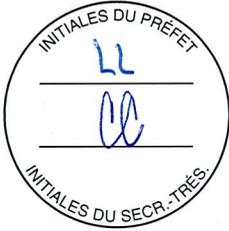
- Procède à la signature d'une entente de collaboration 2025-2027 avec la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc. pour l'unité 28 – Montmorency et autorise la directrice générale à signer tout document afférent ;
- Alloue 3 039 \$ pour l'année 2025, contribution qui sera indexée de l'Indice des prix à la consommation (IPC) utilisé par la MRC jusqu'en 2027, pour le déploiement des services de l'embarcation de l'unité 28, à même le budget de Sécurité civile – Comité d'urgence de la MRC.

19. Défi Pierre Lavoie – Autorisation

Résolution 2025-03-31

Considérant que le 1 000 km du Grand Défi Pierre Lavoie se tiendra du 12 au 15 juin 2025 et qu'un passage est prévu sur l'Île d'Orléans le vendredi 13 juin en début de matinée ;

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable demande à l'organisation d'obtenir l'autorisation de toutes les municipalités où un passage des cyclistes est prévu ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur **proposition** de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser :

- Le passage d'un convoi cycliste escorté du Grand Défi Pierre Lavoie à l'Île d'Orléans le vendredi 13 juin 2025 en début de matinée ;
- L'utilisation d'un drone durant ledit parcours des cyclistes afin de capter des images du peloton.

20. École de l'Île d'Orléans – Défi Santé

Résolution 2025-03-32

Considérant la tenue de la 16^{ième} édition de la course annuelle, le Défi Santé Île d'Orléans, le 13 juin prochain pour les 400 élèves de l'école primaire ;

Considérant la possibilité que les jeunes puissent bénéficier d'un service de chronométrage électronique ;

Sur **proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer une contribution financière de 1 765 \$ (plus les taxes applicables) à l'École de l'Île-d'Orléans pour le service de chronométrage électronique.

21. Adoption des dépenses du mois de février 2025

Résolution 2025-03-33

Sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de février 2025, lesquelles s'élèvent à 443 902,93 \$.

22. Correspondance

22.1 Assemblée Nationale du Québec

La MRC a reçu une copie conforme de la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 18 février 2025 qui se lit comme suit :

« Résolution de l'Assemblée nationale de Québec

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le premier ministre s'est montré favorable à l'implantation d'un nouveau lien autoroutier entre Québec et Lévis ;

QU'elle rappelle que la protection du patrimoine mondial de l'UNESCO est une responsabilité collective inaliénable et qu'aucun projet d'infrastructure ne doit compromettre la préservation de cet héritage exceptionnel ;

QU'elle souligne également l'importance de protéger les paysages uniques de l'Île d'Orléans, qui font partie intégrante du patrimoine visuel et culturel de la région de Québec ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

QU'elle demande au gouvernement du Québec de respecter les principes de préservation du patrimoine et de développement durable dans ses projets d'infrastructure.»

23. Varia

23.1 Radiocommunications Services Sécurité Incendie - Renouvellement de la licence pour des droits d'utilisation des ondes à la tour du Mont Ste-Anne

Résolution 2025-03-34

Considérant que des équipements communs de radiocommunication sont utilisés par les services de sécurité incendie des MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans depuis plusieurs années ;

Considérant que des droits d'utilisation des ondes à la tour du Mont Ste-Anne de 3 131 \$ doivent être versés à Innovation, Science et Développement économique Canada ;

Sur **proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans assume 50% des dépenses desdits droits d'utilisation, plus les taxes applicables, à même les surplus cumulés du Fonds Région et ruralité (FRR).

23.2 Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Subvention pour la mise en œuvre – Autorisation de signature de la convention d'aide financière

Résolution 2025-03-35

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans est éligible à une subvention pour la mise en œuvre de son Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

Considérant qu'une convention d'aide financière devra être signée entre le Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et la MRC ;

Sur **proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de mandater la préfète de la MRC, Mme Lina Labbé, pour signer la convention d'aide financière avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

24. Période de questions

Aucune question n'est posée.

25. Levée de la réunion

Résolution 2025-03-36

Sur **proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20h10.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 09
avril 2025 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-
d'Orléans.

Chantale Cormier

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé

Lina Labbé
Préfète